

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 février 2010
(convocation du 8 février 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Février Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme LIRE Marie-Christine à partir de 11 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 50
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 25
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 10

M. DELAUX Stéphan à Mme BREZILLON Anne à partir de 11 h 50
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique à cpter 11 h 30
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 50
M. LOTHAIER Pierre à Mme. COLLET Brigitte
M. PAILLART Vincent à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 12 h 05
M. QUANCARD Denis à M. QUERON Robert
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 45
M. REIFFERS Josy à DUCHENE Michel à cpter 11 h 30
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Acquisition de véhicules industriels et de caissons sur berce amovible - Programme 2010 (10 lots) - Appel d'offres ouvert européen - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de répondre aux besoins en matériels et véhicules des services de l'environnement, notre Etablissement Public lance un appel d'offres ouvert européen sous la forme de marchés séparés.

Pour cela, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis au point les documents de la consultation selon les articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Cet appel d'offres comprend 10 lots désignés comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4X2 de 8 T maxi de PTAC, équipées d'un lève-conteneurs universel (trémie haute)
2	Bennes à ordures ménagères de 7 à 8 m3 sur châssis porteur 4X2, équipées d'un lève-conteneurs universel (trémie basse)
3	Bennes à ordures ménagères de 12 m 3 environ sur châssis porteur 4X2 de 16 T environ de PTAC, équipé d'un lève-conteneurs double chaises indépendantes pour collectes mixtes
4	Bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 6x2 EAD de 26 T de PTAC à moteur diesel, équipées d'une grue pour la collecte des bornes enterrées
5	Châssis porteurs 6x2 EAD de 26 T de PTAC équipés d'un bras hydraulique de classe 2
6	Semi-remorques de 80 m3 environ à fond mouvant alternatif
7	Appareils de vidage de conteneurs
8	Bennes sur berce amovible de classe 1

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
9	Bennes de 40 m3 sur berce amovible de classe 2
10	Bennes de 12 m3 sur berce amovible de classe 2

Les lots font l'objet de marchés à bons de commande avec un maximum exprimé en quantité annuelle de véhicules et de matériels.

Les marchés seront conclus pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification au titulaire. Ils pourront être reconduits par périodes annuelles successives dans la limite de trois reconductions. Les bons de commande seront ainsi émis durant chaque période.

Les quantités maximales annuelles des véhicules et matériels figurent ci-dessous :

<i>Lots</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité maximale annuelle</i>
1	Bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4X2 de 8 T maxi de PTAC, équipées d'un lève-conteneurs universel (trémie haute)	8
2	Bennes à ordures ménagères de 7 à 8 m3 sur châssis porteur 4X2, équipées d'un lève-conteneurs universel (trémie basse)	7
3	Bennes à ordures ménagères de 12 m 3 environ sur châssis porteur 4X2 de 16 T environ de PTAC, équipé d'un lève-conteneurs double chaises indépendantes pour collectes mixtes	5
4	Bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 6x2 EAD de 26 T de PTAC à moteur diesel, équipées d'une grue pour la collecte des bornes enterrées	2
5	Châssis porteurs 6x2 EAD de 26 T de PTAC équipés d'un bras hydraulique de classe 2	3
6	Semi-remorques de 80 m3 environ à fond mouvant alternatif	3
7	Appareils de vidage de conteneurs	3
8	Bennes sur berce amovible de classe 1	4
9	Bennes de 40 m3 sur berce amovible de classe 2	40
10	Bennes de 12 m3 sur berce amovible de classe 2	15

Ces quantités seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'opération sur la durée totale, à savoir la durée initiale augmentée des trois périodes de reconductions autorisées par le Code des Marchés Publics, est évaluée à 14 128 464 €H.T.

Compte tenu de l'estimation de l'opération, cet appel d'offres sera donc de portée européenne.

Concernant les délais de livraison de l'ensemble des lots, ils sont laissés à l'initiative du titulaire sans toutefois dépasser les délais plafonds indiqués dans les cahiers des charges.

Les dépenses budgétaires sont inscrites dans le cadre du Programme Pluriannuel d'investissement 2010 – 2013, aux comptes suivants :

Budget d'investissement Déchets ménagers :

- Chapitre 21 – article 2182 – CRB O300 – Programme OAB
- Chapitre 21 – article 2158 – CRB O300 – Programme OAA

Budget principal de fonctionnement :

- Chapitre 011 – Article : 6355, Fonction : O203, CRB : AA10,

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont tenus à la disposition des élus communautaires à la Direction Centrales des Achats et marchés située Immeuble de Guyenne (6^{ème} étage) – Terrasse du Font du Médoc.

Ceci étant exposé, il vous est demandé , Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Programme Pluriannuel d'investissement,

Considérant les besoins en matériels et véhicules des services de l'environnement,

DECIDE

Article 1 : Entériner les documents de la consultation,

Article 2 : Autoriser le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

Article 3 : Autoriser le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à signer des marchés, à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis l'offre économiquement la plus avantageuse,

Article 4 : Autoriser le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à procéder en cas d'insuccès à la recherche des prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de document de la consultation adaptée à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie d'un marché négocié,

Article 5 : Autoriser le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 février 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2010

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2010

M. MICHÈLE ISTE

